



Dossier pédagogique

LE SONGE

PRÉSENTÉ PAR

LES NOUVEAUX DISPARUS ASBL

Sommaire

I. PRÉSENTATION DE LA PIÈCE

- 1.Introduction
- 2.Synopsis de la pièce
- 3.Note d'intention
- 4.La Nomad House
- 5.Présentation et historique des Nouveaux Disparus asbl
- 6.Présentation de l'auteur et des comédien·nes

II. LES LIENS ENTRE L'ŒUVRE DE SHAKESPEARE ET LE SONGE

- 1.Qui est Shakespeare ?
- 2.Shakespeare, un théâtre intemporel
- 3.Résumé du *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare
- 4.Les parallèles entre *Le Songe d'une nuit d'été* et *Le Songe*

III. LE SONGE COMME FIL CONDUCTEUR VERS LA MIGRATION

- 1.La Migration, une histoire globale
- 2.Aperçu du contexte migratoire actuel dans les 6 pays de la traversée de la Nomad House
- 3.Dépassez les stéréotypes
- 4.Faire le choix de la solidarité

IV. ANNEXES

- 1.Petit lexique de la migration
- 2.Pour aller plus loin

I. Présentation de la pièce

1. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la question de la migration et des réfugié·es tourne quotidiennement dans notre actualité et continue de prendre de l'ampleur. Pourtant, malgré les drames racontés, les images choquantes et les récits bouleversants, l'accueil des réfugié·es continue d'être une mer infranchissable...

La notion de nomadisme, ancree chez les Nouveaux Disparus, fait écho d'une autre manière dans le vécu de toutes ces personnes. Il ne s'agit pas d'un bateau de croisière, mais d'une échappée vitale.

Les histoires de vie de ces millions de personnes qui fuient leurs terres pour échapper à la guerre, à la violence, à la pauvreté ou encore aux catastrophes écologiques... Ces raisons sont pourtant mélangées à de nombreux obstacles et préjugés lors de leur arrivée en Occident. En plus des désillusions, les migrant·es doivent affronter les conflits et les injustices qu'ils·elles subissent au sein même de nos sociétés dites "civilisées".



Les discriminations, le rejet et les mesures politiques inhumaines sont insoutenables face à la réalité que vivent les migrant·es, qui ne demandent pourtant qu'à avoir accès à leurs droits les plus fondamentaux.

C'est pour continuer de leur donner la parole, pour intégrer leur réalité à la nôtre, pour lutter contre les stéréotypes que nous avons à leur égard et pour leur donner une place grâce à la force du théâtre, que les Nouveaux Disparus ont décidé de créer une nouvelle pièce, *Le Songe*. L'écriture de ce dossier pédagogique vient alimenter et expliquer le rôle de cette création théâtrale et l'importance de continuer à lutter pour les droits humains les plus fondamentaux qui sont : se loger, se nourrir et être libre.

Accompagnés d'un dossier d'activités, à destination des enseignant·es du primaire et du secondaire, ces outils permettent d'aborder avec des jeunes plusieurs questions en lien avec cette problématique et la pièce *Le Songe*. Ce dossier contribue aussi à la découverte de moyens d'action pour agir en faveur des droits fondamentaux des migrant·es.

Il a pour objectif de comprendre les liens entre l'œuvre de Shakespeare *Le Songe d'une nuit d'été* et sa réinterprétation par Jamal Youssfi, *Le Songe*. Mais aussi et surtout de mieux saisir sa thématique principale : la migration. Pourquoi des personnes quittent leur pays natal, parfois au péril de leur vie ? Pour cela, nous donnerons un aperçu du contexte migratoire dans le monde et en particulier dans les six pays de la traversée de La Nomad House. Nous aborderons la réalité des parcours migratoires ainsi que les préjugés et l'accueil auxquels ils·elles sont confronté·es à l'arrivée.

"Nous sommes bien plus puissants lorsque nous nous tournons les uns vers les autres et non contre les autres, lorsque nous célébrons notre diversité... et ensemble, abattons les murs imposants de l'injustice."
(source : *Cynthia McKinney*).

2. SYNOPSIS DE LA PIÈCE

“La Méditerranée est devenue un tombeau à ciel ouvert.
Accueillant un cimetière de migrants et migrantes anonymes.
Un mangeoire à migrantes et migrants.
Où tout un écosystème se délecte de chair humaine.”

C'est ainsi que démarre *Le Songe* de Jamal Youssfi. La question migratoire est directement posée en toile de fond, sans détour. Le public se retrouve ensuite plongé au sein d'une troupe de théâtre. Lila, la metteuse en scène, annonce à sa troupe qu'elle a été sélectionnée pour l'adaptation d'une célèbre pièce de Shakespeare, *Le Songe d'une nuit d'été*. Les acteur·rices sont sceptiques quant à l'orientation de la mise en scène et des tensions émergent entre Lila et son équipe. Ils et elles désirent plus d'engagement ! L'histoire prend un tournant inattendu lorsque certain·es artistes accueillent incognito dans le théâtre... des migrant·es en détresse.

Dans *Le Songe*, le public (re)découvrira des extraits de la pièce du dramaturge anglais William Shakespeare. Néanmoins, l'intérêt de cette quasi-adaptation ne réside pas dans une réécriture très fidèle du texte *Le Songe d'une nuit d'été*. Les thématiques du spectacle tournent davantage sur la solidarité d'une troupe de théâtre entre elles et eux-même dans un premier temps, puis avec des personnes migrantes. L'équipe va partager des moments de vie et évoquer leurs quotidiens



et difficultés respectives en ayant un idéal commun : construire un monde plus juste. Dans cette pièce pensée comme une comédie dramatique, les spectateur·rices vont autant rire que s'émouvoir et surtout ils et elles ressortiront avec un élan d'espoir.

3. NOTE D'INTENTION

Depuis sa création, les Nouveaux Disparus ont fait le choix de la mobilité. Ils·elles ont tout de suite décidé d'arpenter les routes. Refusant de s'ancrer, les membres de la compagnie ont favorisé la rencontre directe auprès de son public.

En 2008, cette revendication du droit fondamental des personnes à se déplacer était déjà au cœur du spectacle *La Traversée de la mort*, dans lequel Jamal Youssfi affirmait à l'époque : " (...) Nous autres, artistes forains, rêvons souvent de longs voyages et avons le plaisir de les réaliser. Mais quand un·e ami·e tombe à l'eau dans une traversée en tentant de rejoindre cette rive nord de la Méditerranée, nous ne pouvons que vivre la douleur et être confronté·es à la réalité des différences entre les envies de voyages".

Aujourd'hui, plus que jamais les déplacements humains se multiplient. Certains à la recherche de dépaysement, d'autres pour des questions de survie. Qu'elle soit voulue ou forcée, la migration fait partie de notre réalité, accentuée par la multiplication et la rapidité des transports modernes. Alors pourquoi autant de réticence ? Pourquoi l'hostilité envers les personnes migrantes semble-t-elle plus présente que jamais ? Pourquoi ne pas apprécier le brassage et la richesse d'un monde en changement, qui évolue et s'enrichit grâce à ces mouvements de population ?

Le phénomène migratoire n'est pas nouveau, depuis la préhistoire les personnes se déplacent. Cette pratique est donc tout à fait naturelle. Ce qui l'est moins, c'est la création de frontières et la naissance des Etat-nations. Dès lors, la question du contrôle est omniprésente. On commence à édifier des passeports et des visas, on installe des points de contrôles et dans les cas les plus extrêmes, on érige des murs. Il en

existe plus de 70 en 2023 alors qu'il en existait seulement 6 en 1989 au moment de la chute du Mur de Berlin. Les plus connus sont ceux érigés par Israël en Cisjordanie, toujours en construction, qui doit à terme atteindre 712 kilomètres de long, et celui construit sur la frontière entre les États-Unis et le Mexique, long de 1300 kilomètres.



Le mur à la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique, près de Ciudad Juarez (Mexique), le 20 mai 2019. (MARIO TAMA / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / AFP)



Berlin-Ouest, le 29 avril 1984. JOEL ROBINE/AFP

Alors même que depuis 1948, dans l'article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, il est inscrit : "1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays."

On peut se demander pourquoi il existe encore aujourd'hui des frontières ? Qui décide de leurs tracés ? Ou encore, comment expliquer qu'en 2024, un passeport français permet de voyager dans 194 pays sans visa, alors qu'un passeport syrien dans 29 pays seulement ?

Selon Amnesty International, "(...) Ce sont précisément ces moyens de surveillance et l'échec des politiques migratoires européennes à assumer leur responsabilité qui sont à l'origine de la mort et des violations des droits humains de nombreuses personnes fuyant vers l'Europe. En refusant d'examiner les demandes individuelles de protection des individus et en les soumettant à des violences, les États ne respectent pas leurs obligations en vertu du droit international."

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) annonçait qu'en 2022, "Malgré la baisse du nombre de traversées, le nombre de pertes en vies humaines a fortement augmenté. En 2021, quelque 3231 personnes ont été déclarées décédées ou portées disparues en mer en Méditerranée et dans le nord-ouest de l'Atlantique, contre 1881 en 2020, 1510 en 2019 et plus de 2277 en 2018. Un nombre de personnes plus important encore pourrait avoir perdu la vie sur la route à travers le désert du Sahara et dans les zones frontalières éloignées." (Source : L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés)

Ces chiffres sont des estimations minimales, car la majorité des décès de personnes migrantes, notamment en Mer Méditerranée, ne sont pas enregistrés.

Au vue de l'actualité brûlante où les génocides, les guerres et les catastrophes naturelles poussent toujours plus de personnes à quitter leur pays d'origine dans l'urgence, n'ayant d'autre choix que de tout abandonner derrière elles et eux, nous ne pouvons plus fermer les yeux. Nous ne pouvons plus ignorer ce que nos écrans nous donnent à voir en

temps réel. Nous ne pouvons plus faire abstraction de ces personnes qui savent trop bien ce que signifie "L'exil, c'est vivre en permanence avec une bombe à l'intérieur de soi". (Source : *Tu mérites un pays*, Leïla Bouherra).)

Avec sa dernière production, *Le Songe*, les Nouveaux Disparus ont fait le choix de la solidarité. Loin de la vision fantasmée des migrant·es, loin des amalgames et des préjugés trop souvent véhiculés. Jamal Youssfi choisit de raconter les histoires personnelles des migrant·es, aussi multiples soient-elles, espérant changer le point de vue parfois négatif porté sur la migration. Comme le disait Neïla-Romeyssa dans son podcast *Commun Exil* : "Nous allons parler ensemble et nous en sortirons vainqueur. Parlons-en. À nous-même, à nos proches, entre nous. Parlons-en avant la mort [car] sous nos pas d'exil, il y a de l'or."

4. LA NOMAD HOUSE

Le Songe, dernière création des Nouveaux Disparus, a vu le jour au sein du projet La Nomad House. En 2024, une tournée transnationale aura lieu aux quatre coins de l'Europe. Elle se développera et s'installera dans 6 pays : la Belgique, la Grèce, l'Italie, l'Allemagne, la Tunisie et la France. Autant de destinations centrales qui ont accueilli durant les deux dernières années des animations, des ateliers, une exposition sur la question migratoire et la création du spectacle *Le Songe*. À l'image



de la migration, ce petit centre culturel va se déplacer de pays en pays, en créant une plateforme de discussions et de réflexions sur la question migratoire.

Le projet porte sur les enjeux liés au phénomène migratoire, en se focalisant sur le parcours de vie des personnes qui décident de prendre la route et d'affronter des traversées meurtrières dans l'espoir de trouver un meilleur refuge de l'autre côté de la mer.

Les objectifs de La Nomad House sont multiples. Le principal est de donner la voix à des personnes faisant encore trop souvent face à de nombreuses stigmatisations et discriminations. Ainsi, le projet a pour enjeu de contribuer aux changements des mentalités et à la construction d'une opinion publique tolérante et ouverte à la diversité.



Photo prise par Selene Magnolia lors d'une résidence artistique pluridisciplinaire organisée dans le cadre de la phase d'ateliers de La Nomad House.

La Nomad House prend donc la forme d'un centre culturel itinérant composé d'une création théâtrale et pluridisciplinaire qu'est Le Songe, d'une exposition photographique et digitale et d'un cycle de conférences. Tout cela est dirigé autour d'un même sujet : la migration.

Ce projet est le fruit d'un travail collaboratif réunissant des organisations issues de 6 pays, situées à différentes étapes des parcours migratoires :

- Artistique Théâtre (Paris, France)
- We Love Sousse – WLS (Sousse, Tunisie)
- United Societies of Balkans – USB (Thessalonique, Grèce)
- Partinico Solidale – PaSol (Partinico, Italie)
- Borderline-europe (Berlin, Allemagne)
- Les Nouveaux Disparus ASBL (Bruxelles, Belgique)

Par ailleurs, le projet sera mené par une équipe artistique de professionnel·les pluridisciplinaire et issue de plusieurs pays, dans une perspective d'échanges de pratiques, de renforcements des capacités et de stimulation de la créativité.

Concrètement, le projet s'est construit en deux phases : une première que l'on pourrait qualifier de recherche exploratoire et une deuxième davantage axée sur la production et la diffusion artistique.

Des ateliers artistiques ont été organisés – dans plusieurs disciplines – destinés à favoriser les témoignages, principalement de personnes en situation de migration, mais aussi du personnel et des volontaires travaillant dans des organisations d'accueil de migrant·es. Ces expériences ont été recueillies et ensuite restituées pour donner lieu à la création du spectacle.

5. PRÉSENTATION ET HISTORIQUE DE LA COMPAGNIE DES NOUVEAUX DISPARUS

Présentation des Nouveaux Disparus

Constituée sous forme d'association sans but lucratif, Les Nouveaux Disparus est une compagnie belge de théâtre itinérant qui a pour mission principale de démocratiser l'offre culturelle en la rendant accessible à chacun et à chacune.



L'implantation des chapiteaux des Nouveaux Disparus ASBL lors d'une tournée.

Depuis sa création il y a plus de vingt ans maintenant, l'association a développé un large panel d'activités. Cela, dans le but de permettre à toutes et tous de (re)découvrir le théâtre et ce, à travers des projets adaptés au public le plus diversifié possible.

Depuis sa fondation, la mission des Nouveaux Disparus ASBL demeure inchangée : proposer une expérience théâtrale immersive qui soit accessible à toutes et tous, tant sur le plan financier que physique. En parallèle, elle s'engage à présenter des spectacles porteurs de sens et en phase avec les enjeux contemporains, offrant ainsi à son public une fenêtre ouverte sur notre réalité.

Neuf créations, deux à trois festivals annuels, une multitude de projets, plus de 1 000 représentations et 300 000 spectateur·rices... Avec plus de 25 ans de travail à son actif, l'association des Nouveaux Disparus bénéficie d'une expérience unique mêlée d'une histoire de vie originale, faite de rencontres artistiques, de vie semi-foraine, de démarches associatives et d'esprit citoyen.

Historique

Fondée à Bruxelles en 1995 par Jamal Youssfi, la Compagnie des

Nouveaux Disparus est un théâtre mobile dont la mission centrale est de promouvoir la démocratie culturelle. Avec son siège social à Saint-Josse et des sièges d'exploitation à Schaerbeek et à Namur, ainsi que ses tournées en Régions bruxelloise et wallonne, la Cie déploie ses activités sur l'ensemble du territoire de la FWB et à l'étranger.

L'asbl des Nouveaux Disparus se consacre à la défense de la démocratie, de l'accessibilité et de la diversité culturelle. Elle concrétise le concept de "culture pour tous·tes" à travers des actions tangibles. Utilisant principalement un théâtre mobile, des chapiteaux et des structures itinérantes, l'association adopte une approche unique en sillonnant les routes pour offrir une offre culturelle adaptée et qualitative à un large public, notamment à celles et ceux défavorisé·es et éloigné·es de l'offre culturelle classique.

Forte de 28 ans d'existence, les Nouveaux Disparus se sont solidement ancrés dans le paysage socioculturel de la FWB et à l'international. Leur engagement se traduit par une collaboration étroite avec les structures locales, reflétant une connaissance approfondie du réseau associatif de la FWB et de leur dévouement envers la cohésion sociale.



Les chapiteaux des Nouveaux Disparus lors d'une tournée en Tunisie.

Les projets phares des Nouveaux Disparus

Symbole de l'itinérance des Nouveaux Disparus, la Maison des Cultures Nomade(s) est le dispositif phare de l'asbl lors de ses tournées. En s'installant sur des places, dans des parcs, ou au cœur des cités de logements sociaux, elle vise à rendre la culture accessible à tous·tes, notamment à un public en situation de précarité et éloigné des circuits culturels traditionnels.

Outre leur engagement dans les quartiers, les Nouveaux Disparus organisent depuis 2007, le Festival Théâtres Nomades, un événement d'art de rue majeur rassemblant environ 25 000 personnes chaque année à Bruxelles.

Les Nouveaux Disparus mettent également en place des ateliers de théâtre pour les jeunes issues de diverses origines sociales et culturelles, un espace d'expression égalitaire présenté lors du Festival Mimouna. Le projet, existant depuis vingt ans, implique près de 4 200 jeunes au fil des années.

6. PRÉSENTATION DE L'AUTEUR ET DES COMÉDIEN·NES

Présentation de l'auteur

C'est la rencontre avec Véronika Mabardi, professeure de déclamation et d'art dramatique à l'Académie de Saint-Josse-ten-Noode, qui donna à Jamal Youssfi le goût du théâtre. Cette rencontre, c'est une chance. L'auteur ayant grandi au cœur de Saint-Josse, quartier populaire bruxellois, il a connu les plaisirs mais aussi les difficultés des milieux populaires, notamment l'isolement culturel. Le théâtre lui a ouvert les portes de la réflexion citoyenne et du questionnement humain.

Pour parfaire sa formation, Jamal Youssfi entre au Conservatoire de Mons en 1997, dans la classe de Frédéric Dussenne tout en continuant à donner des ateliers de théâtre aux jeunes des quartiers. Il monte alors la pièce *Chez Aziz* au Théâtre Le Public, qui marque le début de son succès.

À partir de ce moment, les pièces et les écritures se suivent, ne se ressemblent pas mais sont porteuses d'un même engagement : faire tomber le mur qui sépare le monde de la culture et celui des quartiers. Au départ, il mène avec Zineb Azzouzi des ateliers de théâtre, dans lesquels enfants et parents se rencontrent et se découvrent autrement. L'envie de partager le fruit de cette expérience avec le public a engendré la création d'un spectacle, mêlant comédien·nes, amateur·trices et professionnel·les, intitulé *Les Histoires merveilleuses*. C'est alors que commence l'aventure associative et artistique des Nouveaux Disparus.

Distribution

Jamal Youssfi	—————	Auteur et metteur en scène
Camélia Clair	—————	Assistante à la mise en scène
Ben Hamidou	—————	Comédien
Sibel Dincer	—————	Comédienne et musicienne
Yves-Marina Gnahoua	—————	Comédienne
Maya de Waele	—————	Comédienne et musicienne
Skander	—————	Comédien et musicien
Benjamin Poignard	—————	Comédien et musicien
Emma Cohen-Hadria	—————	Comédienne et musicienne
Benoit Finschi	—————	Comédien et musicien
Laleshka Salas	—————	Circassienne et comédienne
Amélie Denayer	—————	Circassienne et comédienne
Bastien Charlery	—————	Compositeur
Renaud Ceulemans	—————	Créateur lumière
Cassandra Cristin	—————	Scénographe
Shaula Cambazzu	—————	Chorégraphe
Hayat Youssfi	—————	Costumière
Eleni Spentamidou	—————	Styliste
Serge Kribus	—————	Accompagnement dans l'écriture

Une équipe artistique nationale rejoindra l'équipe lors de chaque implantation de la tournée. Elle sera composée d'artistes et de migrant·es locaux·ales (amateur·rices ou professionnel·les).

II. Les liens entre l'œuvre de Shakespeare et *Le Songe*

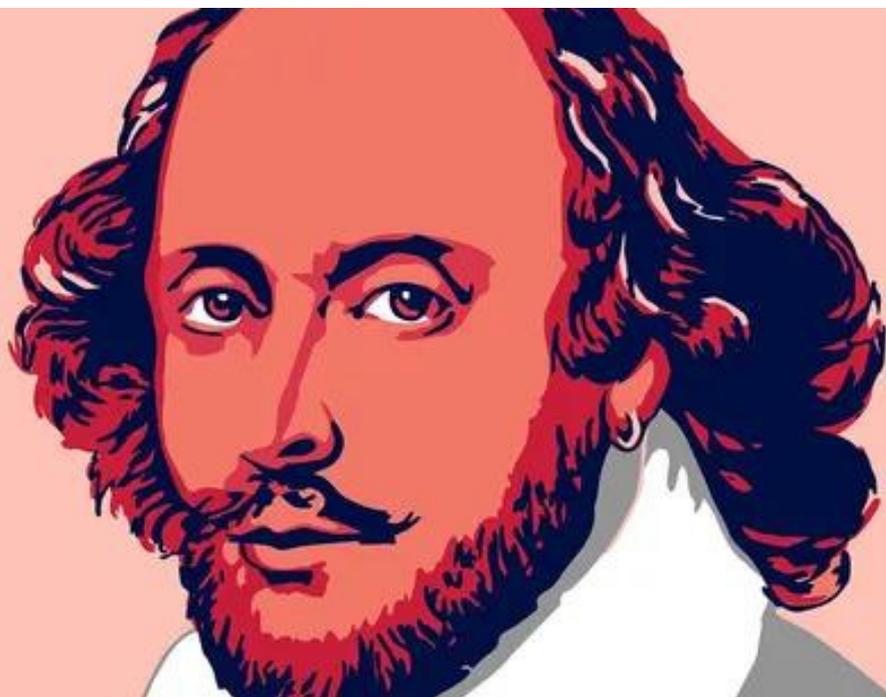
1. QUI EST SHAKESPEARE ?

William Shakespeare naît le 23 avril 1564 à Stratford-sur-Avon en Angleterre, au moment où le théâtre anglais prend un nouveau tournant. Il change de nom et devient le Théâtre élisabéthain, un style de théâtre en l'honneur de la Reine Elizabeth I.

Proche du peuple, le théâtre devient alors un lieu de rencontres et d'échanges qui s'adresse à toutes et à tous et rassemble différentes classes sociales.

C'est dans ce contexte que la troupe de William Shakespeare construit *Le théâtre du Globe* en 1599. Il fut l'un des théâtres les plus florissants de Londres. On passe d'une pratique mal vue qui se déroule dans des endroits perchés et considérés comme des lieux de débauche à des lieux très prisés qui bénéficient du soutien royal.

Ce théâtre, aujourd'hui mythique, attirait un public varié, des membres



de la noblesse aux paysan·nes. Les spectateur·rices debout étaient situés dans la fosse au niveau du sol, tandis que celles et ceux qui pouvaient se permettre des billets plus chers se tenaient sur les balcons.

En effet, la fosse, également connue sous le nom de "parterre" ou "yard", était l'aire située au niveau du sol, directement en face de la scène. Les spectateur·rices debout remplissaient cet espace et étaient souvent appelés les "groundlings". Constitués en grande partie de la classe ouvrière et paysanne, ils et elles payaient un prix d'entrée moins élevé, ce qui les rendait plus accessibles aux membres de la société qui ne pouvaient pas se permettre les places assises plus chères.

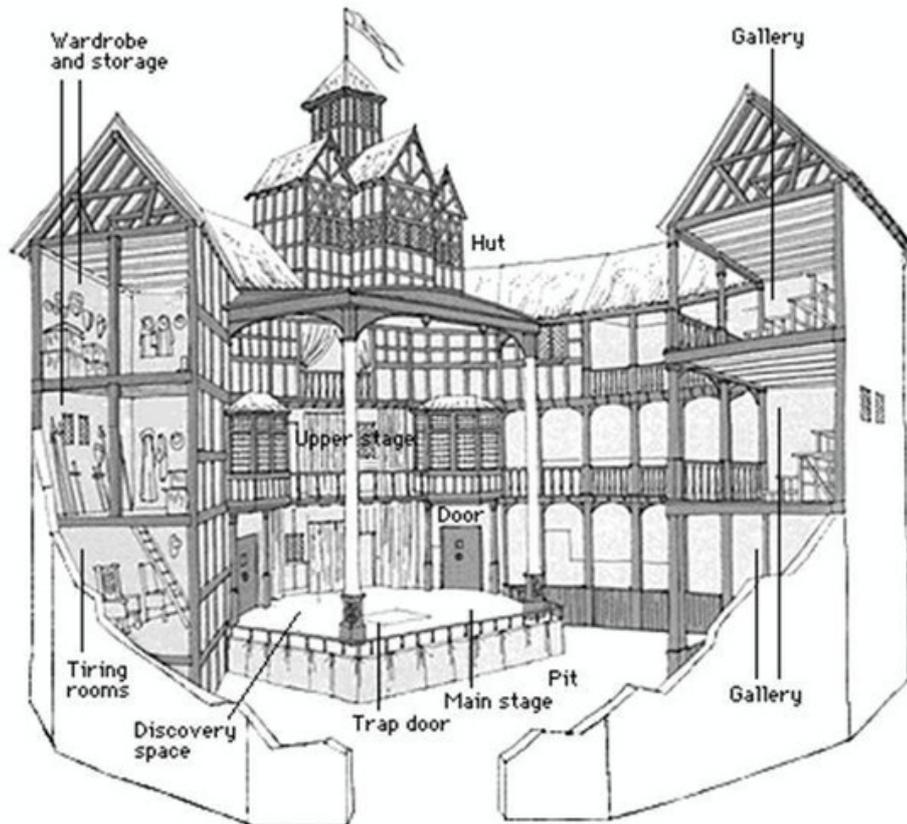
Il est historiquement documenté que la fosse du théâtre *Le Globe* était recouverte de sciure, répandue sur le sol pour des raisons pratiques et hygiéniques. Permettant à la fois d'absorber les liquides corporels, tels que la salive et l'urine, et offrant une certaine protection contre les incendies potentiels. En effet, à l'époque, les théâtres étaient en bois, et l'utilisation de bougies pour l'éclairage représentait un risque d'incendie. La sciure pouvait éteindre rapidement les petites flammes, minimisant ainsi le danger.

Les balcons, appelés les "galeries", entouraient la scène sur plusieurs niveaux. Ces sièges étaient réservés à des catégories sociales plus élevées, notamment la noblesse, les riches marchands et autres membres de la classe supérieure. Les billets pour ces sièges étaient plus coûteux, permettant ainsi au théâtre de générer des revenus supplémentaires.

De plus, *Le Globe* était un théâtre en plein air, exposant une grande partie du public aux éléments naturels. Cette caractéristique a influencé la création de pièces qui prenaient en compte l'interaction avec la météo et la lumière naturelle, et a contribué à définir le style spécifique du théâtre élisabéthain.

Autant d'aspects qui reflètent l'approche démocratique de Shakespeare envers le théâtre, permettant aux membres de toutes les

classes sociales de partager l'expérience théâtrale. Cela a contribué à faire du théâtre un art accessible à un public diversifié, favorisant ainsi la popularité croissante des pièces de Shakespeare à l'époque élisabéthaine.



Organisation spatiale du théâtre *Le Globe*, Pearltruss

2. UN THÉÂTRE INTÉMPIREL

Figure emblématique de la culture occidentale, Shakespeare doit sa réputation principalement à son incomparable maîtrise des formes poétiques et littéraires. Beaucoup le voit comme un véritable génie. En plus d'avoir un style singulier, son œuvre est foisonnante : sa production théâtrale ne compte pas moins de huit tragédies, autant de drames historiques et dix-sept comédies. Encore aujourd'hui, son œuvre ne cesse d'être réinterprétée et continue d'être une source d'inspiration pour les artistes contemporains.

Shakespeare est un dramaturge qui a traversé les siècles par l'intemporalité des sujets abordés dans ses écrits. Que ce soit l'amour, la haine, la trahison, la corruption, la folie, la cupidité et bien d'autres. Autant de thèmes qui restent présents au fil du temps qui passe. Bien plus que de simples sujets d'écriture, ce sont des sentiments humains qui traversent les générations.

C'est ainsi, qu'au travers de ses œuvres Shakespeare a su dresser le portrait de l'humanité. Toutes ces thématiques reflètent la réalité, l'humain dans sa complexité, qu'il soit bon ou mauvais. Il dépeint des situations de vie ordinaire, avec des personnages remplis de contradictions. Chacun·e peut s'identifier dans ses écrits, il nous parle de sentiments et d'émotions que l'on connaît et que l'on traverse au moins une fois dans sa vie. Son art était destiné à un large public, il écrivait tant pour séduire la Reine et sa cour, que pour émerveiller et distraire les habitant·es de Londres, riches ou pauvres, la visée restait la même. Autant d'aspects qui nous font dire que Shakespeare est un auteur intemporel, touchant toutes les strates de la société, il a su illustrer dans ses fictions l'entièreté de ce monde.

3. RÉSUMÉ DU SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ DE SHAKESPEARE

Le Songe d'une nuit d'été demeure l'une de ses œuvres emblématiques. On y retrouve les jeux de mots et métaphores de Shakespeare, sa passion pour les histoires d'amour impossibles et les faux-semblants. On y voit aussi trois mondes se rencontrer le temps d'une nuit, trois mondes qui normalement cohabitent sans vraiment interagir.

Cette pièce de William Shakespeare est une comédie complexe qui aborde plusieurs thèmes et idées dont l'un des messages principaux est la nature changeante et capricieuse de l'amour, ainsi que la dimension irrationnelle de l'imagination humaine.

Les thèmes de l'amour, de la magie et du métathéâtre y sont mélangés. L'histoire se déroule dans une forêt enchantée où les amoureux·ses Hermia, Lysandre, Hélène et Démétrius sont pris dans un réseau de quiproquos magiques orchestrés par le roi des fées, Obéron, et son serviteur facétieux, Puck. Pendant ce temps, un groupe d'artisan·es

amateur·rices prépare une pièce de théâtre pour les festivités d'un mariage royal. La pièce explore la volatilité de l'amour, la puissance de la magie, la nature réflexive du théâtre et se conclut par des mariages et des réconciliations, soulignant l'importance du pardon et de la compréhension mutuelle.

Le Songe d'une nuit d'été transcende temporairement les barrières sociales pour suggérer une vision plus large de l'amour, de l'humanité et des relations interpersonnelles, incitant le public à réfléchir aux normes et aux conventions de la société.

Quant au spectacle *Le Songe* de Jamal Youssfi, il suit une troupe de théâtre qui réinterprète cette pièce. On entre dans leur quotidien : nous permettant d'observer les interactions entre les comédien·nes, la metteuse en scène, et bien sûr, les répétitions de cette troupe théâtrale.

Au fil des extraits interprétés par les comédien·nes du *Songe*, on découvre la trame narrative du *Songe d'une nuit d'été*. Voici le résumé de ces différents passages :

Hermia et Lysandre veulent se marier, seulement Hermia est déjà promise à Lysandre, un autre homme que son père a choisi pour elle. Les lois rigides de l'époque ne permettent pas cet amour impossible ; elle doit choisir entre se marier à un homme qu'elle n'aime pas ou "endurer l'habit d'une religieuse" et faire "le vœu éternel de pauvreté et de célibat". Mais l'amour d'Hermia pour Lysandre et sa soif de liberté sont plus forts. Elle préfère renoncer à ces privilèges et faire le douloureux choix de fuir Athènes. Lysandre lui propose de s'enfuir et de rejoindre l'une de ses tantes veuves afin de vivre pleinement leur vie comme il et elle le désire.

Dans cette quête de liberté, les deux amoureux·ses doivent traverser la forêt, durant la nuit de la Saint-Jean, un lieu magique où règnent les fées et les elfes.

Avant de partir, Hermia commet l'erreur de confier son plan à son amie

Héléna, ignorant que celle-ci est éperdument amoureuse de Démétrius, qui rejette ses avances puisqu'il aime Hermia. Aveuglée par la jalousie, Héléna trahit son amie en informant Démétrius de la fuite des deux amoureux-ses, espérant secrètement gagner son affection en lui prouvant sa loyauté.

Durant cette folle nuit, les quatre personnages vont croiser le chemin d'Obéron, roi des fées et son fidèle et malicieux serviteur Puck. Deux intrigues s'entremêlent alors et Obéron ordonne à Puck de trouver une fleur magique dont le suc déposé sur les paupières d'une personne endormie a le pouvoir de la rendre amoureuse de la première créature qu'elle voit à son réveil. Il l'utilisera pour se venger de sa femme Titania, reine des fées avec qui il est en désaccord. Dans un élan de compassion pour Héléna, il l'utilisera aussi pour provoquer l'amour de Démétrius pour elle.

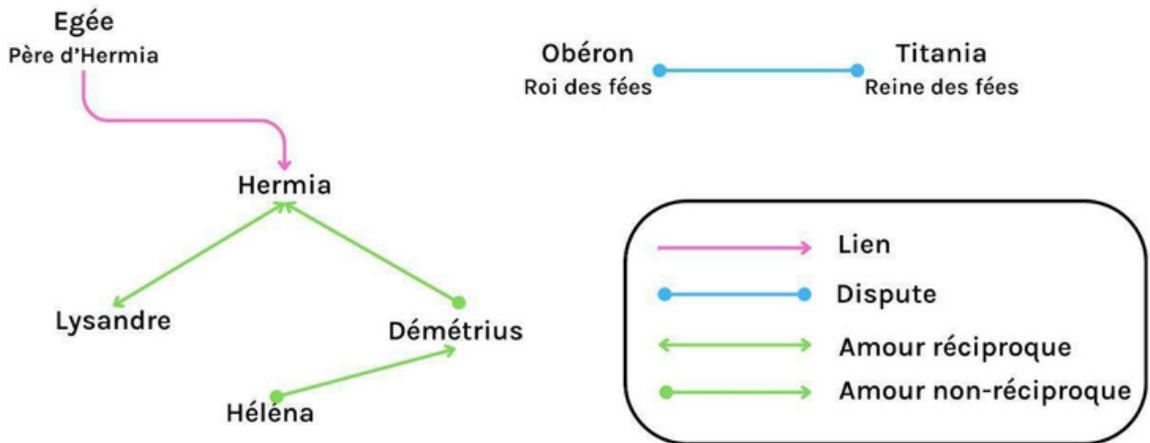
On ne sait pas s'il s'agit d'une maladresse ou d'une farce de la part de Puck, mais ce dernier se trompe de personne et fait tomber amoureux Lysandre d'Héléna et non de Démétrius. Si bien que les deux hommes s'affrontent maintenant pour le cœur d'Héléna, en oubliant Hermia.

Oberon rétablit l'équilibre et la reine d'Athènes, Thésée, décide de remettre de l'ordre dans le chaos de cette histoire en permettant à Hermia et à Lysandre de se marier et à Démétrius et Héléna d'en faire de même. Si bien que tous ces conflits semblent un lointain rêve.

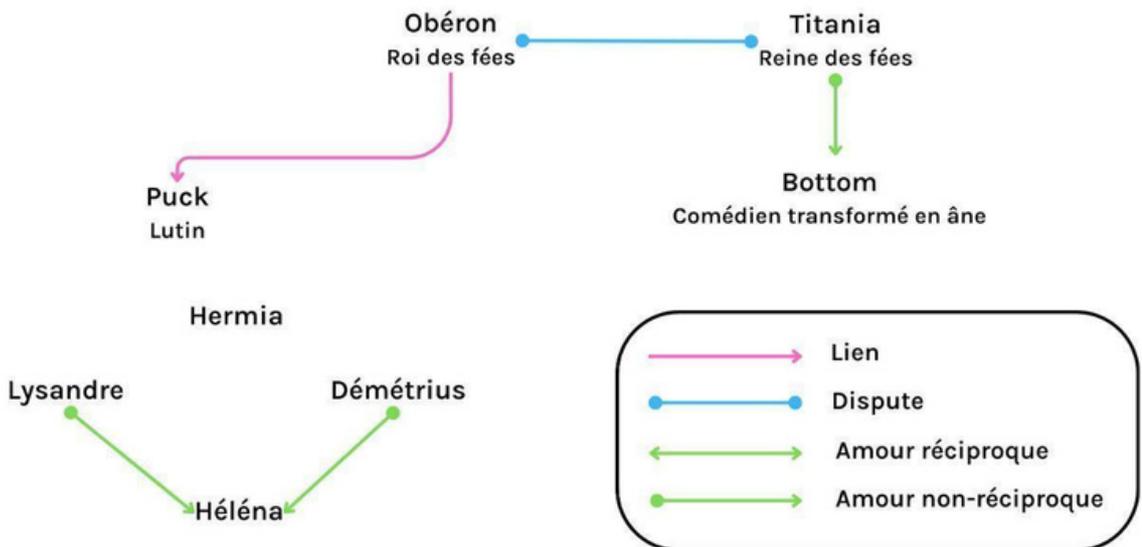
C'est bien l'intervention du monde féérique et l'utilisation d'un filtre d'amour qui offrent la possibilité de transgresser les règles de la société humaine.

En parallèle, on rencontrera une troupe de théâtre d'amateur-rices qui prépare, elle aussi dans la forêt, une pièce de théâtre Pyrame et Thisbé en l'honneur du duc et de la duchesse d'Athènes et leur mariage. L'histoire d'un amour impossible entre deux personnes issues de classes sociales différentes. Un clin d'œil, peut-être, à l'histoire d'amour impossible entre Hermia et Lysandre.

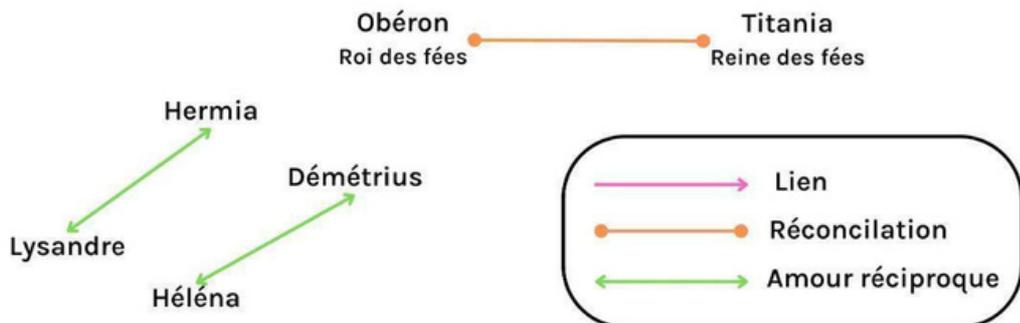
Situation au début de la pièce



Situation pendant la pièce



Situation à la fin de la pièce



4. LES PARALLÈLES ENTRE *LE SONGE* ET *LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ*

a) Double mise en abîme

La mise en abîme est une technique littéraire ou artistique dans laquelle une œuvre contient une copie d'elle-même, créant ainsi plusieurs niveaux de réalité ou de réflexion. Dans *Le Songe d'une nuit d'été*, un groupe d'artistes amateurs répète et joue une pièce intitulée *Pyrame et Thisbé* pour le divertissement du duc Thésée et de la reine Hippolyte. Cette pièce jouée à l'intérieur de la pièce principale crée un niveau supplémentaire de réalité et donc une mise en abîme.

Le Songe va encore plus loin puisqu'on y retrouve la troupe de théâtre de Shakespeare mise en abîme par la troupe de comédien·nes de la Compagnie des Nouveaux Disparus. Cette même troupe qui, comme dans Shakespeare, est elle-même en train de monter une pièce de théâtre. Jamal Youssfi utilise ici une double mise en abîme comme une possibilité de faire part du quotidien, de la réalité et des engagements d'une compagnie de théâtre aujourd'hui. Une manière d'amener rire et légèreté, en s'inspirant du vécu personnel d'une troupe de théâtre tout en montrant la réalité de la migration.

b) Des personnages qui créent de la distance et ramènent à la réalité : *La Mer* et *Le Ciel*

La Mer et *Le Ciel* sont deux personnages bien différents des autres : ils·elles contextualisent la pièce et permettent aux spectateur·rices de se distancier vis-à-vis de l'histoire qui se déroule.

La Mer, qui introduit la pièce, représente la mer accueillant au creux de ses vagues des milliers de migrant·es chaque année. Elle apporte des informations sur la réalité de la traversée des hommes et des femmes qui tentent de trouver une vie meilleure à des kilomètres de la leur. La mer vient rappeler la réalité de ce que doivent endurer les migrant·es pour trouver refuge ailleurs. Elle permet de situer la pièce en montrant que la troupe des Nouveaux Disparus se joue de nos jours,

dans le contexte d'une crise politique, sociale et environnementale. La mer montre la situation actuelle des migrant·es et explique pourquoi les comédien·nes décident d'en aider certain·es en les cachant dans le théâtre de leurs répétitions.

Le Ciel, qui arrive à la fin de la pièce, représente le monde des personnes disparues. Au-dessus de tous les personnages qui vivent dans la pièce, le ciel accueille, dans ses nuages, toutes ces personnes qui n'ont pas pu atteindre le rivage. Toutes celles et ceux qui ont lutté en mer ou sur terre pour fuir ce qui les empêche de rester au sein de leur terre natale. Il entend les cris de toutes ces personnes et accueille leur douleur et leur mort.

La Mer et le Ciel sont donc deux partenaires qui ramènent le·a spectateur·rice à la réalité, celle des migrant·es et du parcours qu'ils et elles traversent pour arriver jusqu'à leur destination.

III. *Le Songe* comme fil conducteur vers la migration

1. LA MIGRATION, UNE HISTOIRE GLOBALE

Depuis toujours, les êtres vivants se sont déplacés et le monde tel qu'on le connaît s'est construit grâce aux multiples migrations. Pendant des millions d'années, les humains ont adapté un mode de vie nomade. À l'échelle de l'humanité, le phénomène de sédentarisation est donc assez récent, puisque cela fait seulement 10 000 ans qu'ils-elles ont commencé à cultiver la terre et donc à ne plus devoir se déplacer pour trouver de la nourriture. Cette nouvelle évolution a complètement modifié nos habitudes et même si les personnes ont continué de voyager, il s'agissait de plus petits groupes.

Cette réalité a été bouleversée par ce qui a été appelé "les grands voyages de découvertes", ouvrant un nouveau chapitre de l'histoire : la colonisation. Cette période a entraîné à la fois la migration de groupes de colons vers d'autres terres que la leur, et des mouvements



Norvégiens débarquant en Islande en 872, par Oscar Wergeland (1844-1910) © BRIDGEMAN

considérables de déplacements de populations liés à la migration forcée.

Elle a aussi produit le tracé de frontières artificielles ignorant souvent les réalités ethniques, culturelles et linguistiques existantes dans les pays colonisés, créant parfois des divisions artificielles entre groupes de population.

Si l'on prend l'exemple de la République Démocratique du Congo, les frontières artificielles tracées lors de la conférence de Berlin en 1884 n'ont pas pris compte des différents groupes ethniques, et certaines communautés se sont retrouvées divisées entre plusieurs pays, tandis que d'autres ont été rassemblées au sein d'une même entité politique, générant des tensions interethniques et des rivalités pour le contrôle des ressources et du pouvoir.

De même, de nombreux pays ont connu des périodes d'instabilité politique après la décolonisation, souvent en raison de la fragilité des institutions politiques héritées de la colonisation. Ces situations ont entraîné des migrations de personnes fuyant des guerres ou des régimes politiques oppressants.

Les raisons sont multiples et propres à chaque personne qui migre mais il existe tout de même des facteurs communs à la migration contemporaine. Les guerres et les inégalités économiques en font partie tout comme les persécutions politiques, ethniques et religieuses.

Ce qui inquiète ici, ce n'est donc pas tant les choix qui poussent des personnes à migrer, mais plutôt les voies irrégulières et dangereuses que certaines personnes sont contraintes d'emprunter.

Et, là encore, on peut se demander pourquoi une personne de nationalité belge par exemple, ne fera pas face aux mêmes épreuves qu'une personne afghane lors de son parcours migratoire ? Pourquoi l'une pourra emprunter les voies dites légales et bénéficier d'un voyage sûr et agréable, et pas l'autre ? Pourquoi l'une se verra accorder un titre de séjour facilement, pouvant très vite trouver un logement et un travail, et pas l'autre ? Pourquoi l'asile est-il refusé à certaines personnes, et pas à d'autres ?

2. APERÇU DU CONTEXTE MIGRATOIRE ACTUEL DANS LES 6 PAYS DE LA TRAVERSÉE DE LA NOMAD HOUSE

La Nomad House réunit des acteur·rices de pays bien spécifiques, faisant individuellement partie d'un maillon de la chaîne des parcours migratoires.

En effet, la Tunisie connaît des départs par la mer depuis de nombreuses décennies, des Tunisien·nes mais également d'un grand nombre de personnes venues de toute l'Afrique subsaharienne. L'amplification des conflits interethniques, les guerres civiles et les crises humanitaires poussent des milliers de personnes venues de ces régions à fuir en quête d'un avenir soi-disant meilleur. La Tunisie sert alors de zone de départ et de transit pour beaucoup d'entre elles et eux, devenant ainsi l'une des plus importantes portes migratoires vers l'Europe. La plupart de ces migrant·es arrivent alors en Italie ou en Grèce, second lieu de transit dont certaines zones sont devenues des lieux tristement emblématiques, tels que Lampedusa et Lesbos. Et lorsque – mais surtout si – les personnes migrantes parviennent à continuer leur route, elles arrivent alors dans les pays dits "du nord", ces prétendues terres d'accueil ou d'arrivée. Malheureusement, le périple n'est pas encore terminé. La France, la Belgique et l'Allemagne ont adopté des politiques de migration propres à leur pays, en donnant l'illusion d'un climat favorable à l'accueil des migrant·es. Les démarches administratives et judiciaires une fois sur place sont si longues et si complexes que le chemin à parcourir pour ces personnes est encore loin d'être terminé.

Pour mieux comprendre le choix d'une tournée internationale dont le spectacle parle de migration, voici un aperçu des différents contextes migratoires écrits par les six partenaires des pays de la traversée de la Nomade House.

a) La Belgique

Depuis le XXe siècle, la Belgique est devenue une terre d'immigration, en particulier après la deuxième guerre mondiale et avec l'essor industriel. C'est à ce moment-là qu'elle a dû faire appel à une nouvelle

main-d'œuvre étrangère venue d'Italie (1946), d'Espagne et du Portugal (1956), de Grèce (1957), puis de Turquie et du Maroc (1964). Mais les difficultés économiques et la montée du chômage ont entraîné le durcissement de la politique migratoire. Les années septante marquent la fin des accords bilatéraux et encouragent les personnes migrant·es soit au retour dans leur pays d'origine, soit à la naturalisation.

Cependant, l'arrêt officiel du recrutement des travailleur·euses étranger·ères appliqué en 1974 ne signifie pas la fermeture des frontières. Au contraire, la création de l'Union Européenne et la libre circulation des marchandises et des personnes a entraîné une nouvelle forme de migration, celle des personnes issues des pays de l'Union Européenne. En effet, selon Amnesty International, "L'immigration en Belgique reste majoritairement le fait de citoyen·nes issus de l'UE (63 %). Parmi les étranger·ères présent·es en Belgique, les Italien·nes, les Français·es et les Néerlandais·es sont majoritaires.

Cette migration dominante s'oppose à une autre dite "illégal" ou "contrainte". Cette dernière, même si elle ne représente qu'une minorité est celle dont on parle le plus, c'est celle qui poserait problème.

À titre d'exemple, en 2015, 35 476 personnes ont demandé l'asile en Belgique, ce qui représente trois demandeur·euses d'asile pour mille habitant·es en Belgique, et en 2016 les demandes sont retombées à 18 710 (dans la moyenne des 10 dernières années). La Belgique comme d'autres pays européens ne serait donc pas vraiment confrontée à une crise migratoire mais plutôt à une crise de l'accueil.



Photo issue de l'article *Migrants : la vie s'organise au parc Maximilien*, publié le 13-09-2015 dans le journal *l'Avenir*

En sachant que celles·ceux pour qui l'on hésite le plus souvent à accorder l'asile, sont pourtant celles·ceux qui en ont le plus besoin.

b) L'Allemagne

La notion de solidarité dans la politique migratoire de l'Union Européenne n'a rien à voir avec la solidarité des Européen·nes avec les personnes en fuite et les personnes migrant·es. Il s'agit plutôt de la solidarité des pays membres entre eux – contre les personnes qui ont besoin de protection. Dans la directive sur l'immigration, la personne en quête de protection devient un fardeau et une menace, ce fardeau doit être réparti entre les États membres et l'on souhaite s'opposer ensemble à la menace. C'est pourquoi la politique européenne commune en matière d'asile stipule désormais que les pays qui ne veulent pas offrir de protection peuvent acheter leur liberté et que cet argent est utilisé pour les expulsions et la sécurité des frontières.

En janvier 2024, l'Allemagne a adopté une loi visant à accélérer les expulsions et à faire de la solidarité un délit. Pour les réfugié·es et les migrant·es, cela signifie davantage de perquisitions dans les locaux privés, une détention plus longue, un choix plus arbitraire des forces de sécurité. La solidarité est également mise à mal. Celles·ceux qui sauvent des vies, soutiennent les réfugié·es et les migrant·es sont criminalisé·es.

Jusqu'à présent, l'introduction clandestine dans un État Schengen (article 96, paragraphe 4 de la loi sur le séjour des étrangers) ne concerne pas l'introduction désintéressée selon l'article 96, paragraphe 1, point 1, lettre b de la loi sur le séjour des étranger·es. Toutefois, selon le nouveau projet, l'aide à l'entrée illégale serait également punissable si elle est apportée "de manière répétée ou au profit de plusieurs étranger·ères". Il n'est alors plus question d'un avantage pour celles et ceux qui apportent leur aide.

Cela concerne potentiellement les sauveteur·euses en mer, mais aussi d'autres défenseur·euses des droits de l'homme, des organisations humanitaires.

c) La Grèce

La Grèce a dû faire face à un afflux massif de personnes, en particulier en 2015-2016, lorsque de nombreux réfugiés en provenance de pays tels que la Syrie sont arrivés. Un accord a été conclu en 2016, selon lequel les personnes allant de la Turquie vers les îles grecques seraient renvoyées, mais il a été interrompu il y a deux ans. Aujourd'hui, les personnes considérées comme "inadmissibles" sont bloquées en Grèce sans statut juridique approprié, sans accès à l'asile et sans soutien pour le logement ou les besoins de base. Les demandeurs d'asile qui arrivent sur les îles grecques en vertu de la déclaration UE-Turquie sont soumis à une restriction géographique qui les oblige à rester sur l'île jusqu'à la fin de la procédure d'asile.

En janvier 2020, le cadre réglementaire a limité les catégories de levée de la restriction, ce qui, souvent, n'améliore pas immédiatement les conditions de vie ou ne facilite pas le départ des îles. Bien que le nombre absolu de nouveaux arrivants ait diminué, la Grèce continue d'être confrontée à des défis humanitaires considérables. Cette diminution peut suggérer une amélioration apparente de la capacité d'accueil des nouveaux arrivants, mais les lacunes persistantes dans les services et les besoins non satisfaits compromettent cette perception. La récente vague d'arrivées en provenance d'Ukraine ajoute une couche de complexité, les personnes fuyant le conflit présentant des statuts juridiques et des besoins différents. Les restrictions des droits et l'accès limité à l'asile, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, contribuent à une diminution du nombre total de migrants mais intensifient en même temps la vulnérabilité des migrants vivant en Grèce. Alors que les politiques migratoires sont de plus en plus dirigées par les autorités grecques, les décisions prises au niveau national et au niveau de l'Union européenne sont cruciales, car elles ont un impact sur les droits et le bien-être des migrants en Grèce.

d) L'Italie

Depuis plus de vingt ans, l'Italie est confrontée au phénomène des migrations internationales dites "forcées". En vertu de sa position

géographique en Méditerranée, ce pays constitue, dans de nombreux cas, le premier débarquement et le pays de transit pour les demandeur·euse d'asile qui fuient les guerres, les crises politiques, les catastrophes environnementales et l'épuisement des ressources (Ambrosini 2018 ; D'Angelo 2019 ; Hasselberg 2016 ; Queirolo Palmas 2020).

Entre les années 1990 et la première partie du nouveau millénaire, le pays a enregistré l'arrivée par la mer de personnes en provenance d'Albanie et du Kosovo. Les fluctuations du nombre d'arrivées ont suivi cette première phase et ont été dictées principalement par les politiques italiennes visant à contrer la migration. Les citoyen·nes de la Corne de l'Afrique et du Maghreb sont arrivés entre 2008 et 2013. De 2011 à 2013, la géographie des arrivées a changé et le nombre a augmenté en raison des "printemps arabes", de la guerre civile libyenne et du conflit syrien (Della Puppa F., Sanò G. 2021).

Ces conflits et ces guerres ont entraîné environ 63 000 arrivées de l'autre côté de la Méditerranée en 2013. Par la suite, la période de 2014 à 2017 a ouvert une nouvelle phase d'arrivées en Europe, et la côte italienne a reçu plus de 600 000 immigrant·es subsaharien·nes en provenance de la Corne de l'Afrique et de l'Asie (Giovannetti 2018). Ainsi, au cours de ces années, marquées par des centaines de morts le long des routes méditerranéennes vers l'Europe du Sud, le Canal de Sicile est devenu l'un des corridors migratoires les plus importants au monde, certainement le plus dangereux (Pinelli 2017 ; Della Puppa F., Sanò G. 2021).

La Sicile est donc un angle particulier par lequel observer les migrations. Le simple fait de naître et de grandir ici impose une réflexion sur le fait de partir ou de rester, analogue à cette tension vers l'ailleurs décrite par Abdelmalek Sayad dans *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, et en particulier dans le chapitre : *La culpabilité originelle et le mensonge collectif*. Le besoin de partir devient une obsession qui dépasse tout ce qui est raisonnable et trouve son fondement dans un mensonge collectif qui se transmet : "Comme tu es amer, ô pays, quand nous pensons à te quitter ! Et

comme on se languit de toi, ô France, avant de te connaître !.... Tout cela parce que dans notre village, on ne parle que de la France. Les gens n'ont que la France à la bouche” (Abdelmalek Sayad, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*). Par cette référence, nous n'entendons évidemment pas réduire la question de la mobilité des personnes à un fait dépendant d'une cause unique, ni prétendre que l'aspect culturel et les représentations collectives en sont les causes principales. Mais c'est sur ces dernières que nous portons notre attention et empruntons l'expression “géographie imaginaire” utilisée par le chercheur palestinien Edward Saïd (1978), pour souligner la relation entre la géographie, l'imaginaire culturel et la formation des identités des communautés, des peuples ou des nations (Basile 2014).



Des gilets de sauvetage abandonnés par des réfugiés au bord de la mer, sur l'île de Lesbos, en Grèce. Photo UNICEF/Ashley Gilbertson VII

e) La Tunisie

La Tunisie, située au carrefour de l'Afrique du Nord, a été le théâtre de divers mouvements migratoires au fil des siècles. Cependant, au cours des dernières décennies, le pays a été confronté à des défis liés à la migration, tant en tant que terre d'émigration que de transit.

e.a) Émigration tunisienne :

Historiquement, la Tunisie a été un pays d'émigration, avec des vagues successives de Tunisien·nes cherchant des opportunités économiques à l'étranger. Dans les années 1960 et 1970, de nombreux·euses Tunisien·nes ont migré vers les pays européens, en particulier la France, à la recherche d'emplois et d'une vie meilleure. Cette tendance s'est poursuivie avec des variations au fil des décennies, influencée par des facteurs économiques et sociaux.

e.b) Transit de migrant·es :

La Tunisie est également devenue un point de transit pour les migrants et migrantes subsaharien·nes cherchant à atteindre l'Europe. Les instabilités politiques dans certains pays africains, les conflits armés, la pauvreté et d'autres facteurs ont conduit à une augmentation du nombre de migrant·es transitant par la Tunisie dans l'espoir d'atteindre les côtes européennes. Ces mouvements ont mis en lumière les défis auxquels est confronté le gouvernement tunisien pour gérer les flux migratoires.

e.c) Défis et enjeux :

La Tunisie fait face à plusieurs défis liés à la migration. Sur le plan interne, le chômage élevé, en particulier parmi les jeunes, a été un facteur important contribuant à l'émigration économique. De plus, la pression démographique et les disparités régionales peuvent accentuer les mouvements migratoires. Sur le plan externe, la gestion des flux de migrants et migrantes transitant par la Tunisie pose des défis humanitaires et de sécurité. Les autorités tunisiennes, en collaboration avec des organisations internationales, cherchent à améliorer les mécanismes de gestion des migrations tout en respectant les droits des migrant·es.

e.d) Réponses gouvernementales et internationales :

Le gouvernement tunisien a élaboré des politiques visant à gérer les défis liés à la migration, notamment en renforçant la coopération régionale et internationale. Des efforts sont déployés pour améliorer la sécurité aux frontières, lutter contre les réseaux de trafic de migrants et promouvoir le développement économique pour atténuer les causes sous-jacentes de l'émigration.

En conclusion, le contexte migratoire en Tunisie est complexe, influencé par des facteurs économiques, sociaux et politiques. La gestion efficace de ces défis nécessite une approche coordonnée à l'échelle nationale et internationale, axée sur la coopération, le respect des droits de l'homme et le développement durable.

f) La France

Comme beaucoup d'autres pays d'Europe, les années septantes marquent le début du durcissement des mesures envers la politique migratoire. La montée du chômage s'accompagne d'une régularisation de l'immigration, en particulier celle liée à la main-d'œuvre ouvrière. La France entre alors dans une nouvelle ère de durcissement des conditions d'entrée sur le territoire. 1971 c'est aussi l'année où a été fondé le Front National par Jean-Marine Le Pen, un parti ouvertement anti-migration. Marine Le Pen, obtient, en 2022, un record de plus de 13 millions de voix au second tour des élections présidentielles, soit 41,45 % de la population. Une montée fulgurante qui présage un avenir sombre quant à la question migratoire, envers qui le parti, désormais nommé Rassemblement National, ne cache pas son hostilité.

La question migratoire se trouvera au cœur des débats en France avec en 2022, la proposition du projet de loi "immigration" par Gérald Darmanin, alors Ministre de l'Intérieur.

"La loi sur l'immigration en discussion depuis le 6 novembre au Sénat devrait prochainement compléter l'édifice du droit de l'immigration – un empilement législatif vertigineux remanié sans cesse depuis les textes fondateurs signés par le général de Gaulle au sortir de la guerre.

Un chiffre suffit à prendre la mesure de cette hyperactivité législative : depuis 1945, la France a voté une loi sur l'immigration tous les deux ans en moyenne – sans compter les ordonnances, arrêtés, circulaires et décrets qui se sont multipliés. De droite comme de gauche, tous les ministres de l'intérieur ont voulu laisser leur empreinte sur la question.

Pour quel résultat ? Aucun de ces textes n'est parvenu à éteindre le débat brûlant sur l'immigration né au cœur des années 1970. Même l'accélération des réformes depuis les années 1980 a été impuissante à contenir la poussée de l'extrême droite, qui s'appuie alors sur l'équation fallacieuse inventée par Jean-Marie Le Pen : 1 million d'immigrés = 1 million de chômeurs." (source: *Le projet de loi "immigration" de Darmanin, dernier texte d'une longue série de 117 depuis 1945*, par Romain Imbach, Maxime Vaudano et Stéphanie Pierre).

Cette loi marque un tournant dans l'histoire de la Vème république et chamboule le champ médiatique et politique. Le 19 décembre 2023 une version durcie de la loi proposée par Gérald Darmanin est votée au Parlement, choquant une partie de la population. D'un côté Marine Le Pen affirme qu'il s'agit d'une "victoire idéologique du Rassemblement national", de l'autre côté les associations et les militant·es allié·es de la cause dénoncent un texte, qui est selon eux : "le plus régressif depuis 40 ans."

En effet, on retrouve dans ce remaniement du texte, des réformes phares du discours de l'extrême droite, comme par exemple, l'instauration de quotas migratoires, la déchéance de nationalité, la remise en question du droit du sol, la suppression de l'aide médicale d'urgence ou le rétablissement de la criminalisation du séjour irrégulier.

Après plusieurs rebondissements, "le Conseil constitutionnel a été saisi séparément par Emmanuel Macron et la gauche. Il disposait d'un maximum d'un mois pour statuer sur la conformité de tout ou une partie de la loi à la Constitution. Le couperet est tombé le 25 janvier : le Conseil constitutionnel a largement censuré le texte, en supprimant de nombreuses mesures de fermeté obtenues par la droite.

Les Sages ont censuré plus du tiers des articles. 32 sont jugés sans lien suffisant avec le texte, dont le durcissement de l'accès aux prestations sociales, au regroupement familial, ou l'instauration d'une caution retour pour les étudiants étrangers. Trois autres articles sont censurés partiellement ou totalement sur le fond, dont l'instauration de quotas migratoires fixés par le Parlement."

Pour beaucoup c'est une victoire, mais aussi un cri d'alarme. La lutte continue pour le retrait de la loi dans sa totalité et pour éviter que des scénarios similaires ne se reproduisent dans le futur.

3. UNE NOUVELLE FORME DE MIGRATION : LA MIGRATION CLIMATIQUE

Face à l'urgence climatique, une nouvelle forme de migration a vu le jour, celle de la migration climatique. Cette dernière est liée au réchauffement climatique, lui-même généré par les activités humaines. Au vue de l'aggravement de ce phénomène, les catastrophes naturelles se multiplient et avec elles entraînent de plus en plus des déplacements forcés de grands groupes de population.

Ces changements climatiques ont de lourdes conséquences économiques et sociales, notamment sur les populations les plus pauvres. Elles s'expliquent principalement par trois raisons : les plus démunies sont souvent plus exposées aux risques climatiques. Ils et elles sont plus vulnérables aux conséquences néfastes des changements climatiques et disposent de moins de moyens pour faire face aux dommages subis. Cette injustice est d'autant plus criante que les personnes les plus impactées ne sont pas celles produisant le plus de gaz à effet de serre.

Ce dérèglement climatique entraîne des événements météorologiques extrêmes (sécheresse, typhon, pluie diluvienne, ouragan, inondations) qui s'accroissent et s'intensifient dans certaines régions du monde. L'augmentation des températures provoque également des phénomènes tels que l'élévation du niveau des mers qui impactent directement les populations. Tout cela suscite des conflits, violences,

pénurie d'eau, insécurité alimentaire, destructions d'habitats obligeant alors les personnes à fuir leur foyer et se déplacer.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugié·es estime que depuis 2008, en moyenne, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force. Les projections prévoient une progression qui va de 260 millions de réfugié·es climatiques en 2030, jusqu'à 1,2 milliards en 2050.

Quelques exemples concrets : (sources : Oxfam France)

- En août 2022, au Pakistan, un tiers de la population s'est retrouvée sous l'eau à cause des pluies exceptionnelles, poussant des millions de personnes à abandonner leurs foyers.
- En 2021, aux Philippines, plus de 5 millions de déplacements forcés ont été enregistrés à cause d'événements comme le Typhon Rai. Il reste encore plus de 700 000 personnes loin de leur foyer, sans possibilité de rentrer chez elles-eux.

4. DÉPASSER LES STÉRÉOTYPES

Dépouillé·es de leur humanité, leurs visages sont remplacés par des nombres. Leurs histoires par des statistiques. On remplace le terme irrégulier par illégal, on traite les migrant·es de délinquant·es. La machine s'emballe et on va jusqu'à criminaliser celles et ceux qui leur viennent en aide. Quand le discours ambiant de certains médias et politiques participe à la banalisation de la souffrance, la solidarité est vite balayée au profit de la peur.

Un cap est passé, voilà que le·la migrant·e devient suspect·e voire dangereu·se.

"L'invasion" de l'Europe par les migrant·es est une illusion, renforcée par les discours politiques, les dispositifs sophistiqués de fermeture et de surveillance des frontières (murs, barbelés...), ainsi que les milliards d'euros qui y sont consacrés. L'Europe serait-elle menacée, pour se barricader ainsi ? La réponse est non, mais des intérêts électoraux et

économiques poussent certain·es dirigeant·es européen·nes à le laisser croire. Ceci n'est pas sans conséquences : ces politiques poussent les migrant·es à emprunter des routes toujours plus dangereuses et à risquer leur vie pour rejoindre l'Europe. C'est ainsi que des images de naufrages et de files interminables apparaissent sur nos écrans, renforçant encore la crainte de l'invasion.

Mais d'où viennent ces préjugés et pourquoi nous continuons à y croire ?

Selon les Nations Unies, un·e migrant·e désigne toute personne qui réside dans un pays dans lequel elle n'est pas née, quelle que soit sa nationalité ou les raisons de son départ. Cette définition englobe donc des personnes aux situations bien différentes : expatrié·es, étudiant·es en échange universitaire, personnes réfugiées ou en demande d'asile, sans-papiers, etc. Or, dans les imaginaires collectifs, la personne migrante est systématiquement associée à une personne en fuite de son pays suite à la montée des crises humanitaires, des guerres civiles, des conflits nationaux ou des discriminations sociales. Pour beaucoup, et encore trop souvent, les migrant·es sont considéré·es comme des intru·es qui (ap)portent avec elles·eux, problèmes et difficultés.

Revenons sur les principaux préjugés véhiculés à propos des personnes migrantes.

a) La migration, ça nous coûte cher

Nous, ce serait le pays d'accueil et par extension sa population. Ce préjugé, bien ancré dans l'imaginaire collectif, ne se base pourtant sur aucun chiffre concret. Il repose sur l'idée qu'accueillir un·e migrant·e signifierait subvenir à ses besoins.

Pour commencer, migrer coûte cher, ce ne sont donc pas les plus démunies ou les moins qualifiées qui font ce choix. Au-delà de l'aspect financier, une fois le·la migrant·e accueilli·e, il·elle participe directement à l'économie du pays en travaillant, en consommant, en cotisant et en payant des impôts comme n'importe quel·le autre résident·e du pays.

Si on prend l'exemple de la Belgique : "Selon une simulation réalisée par la Banque nationale de Belgique en 2020, l'immigration qui a eu lieu entre 2013 et 2017 a fait baisser la proportion de personnes retraitées en Belgique. Elle a aussi fait grimper le Produit National brut (PNB) de 3,5%. L'une des raisons principales est que la plupart de ces personnes migrantes sont jeunes et instruites."

Et si on parle d'économie, "il ne faut pas non plus oublier que les pays du Nord, et notamment les pays européens, contribuent à créer et à entretenir la misère dans le monde. Et ce, par le rôle qu'ils jouent dans les guerres qui poussent à l'exil des millions de personnes; par les politiques économiques qui soutiennent et favorisent un partage inéquitable des richesses à travers le monde; ou encore par la responsabilité qu'ils portent dans la dégradation de l'environnement et ses conséquences sur le climat, qui privent toujours plus de personnes de leur habitat et de leurs sources de revenus.

En 2017, l'Europe et l'Amérique du Nord détenaient 60,6% des richesses mondiales, alors que l'Afrique n'en détenait que 0,8% et l'Amérique latine 2,5%, le reste étant réparti entre les pays d'Asie et du Pacifique. Face à cette inégalité criante, un constat s'impose : nos pays ont les moyens et la responsabilité de faire plus, et notamment d'ouvrir plus largement leurs portes aux migrant·es." (Source : *le Ciré*)

Ne serait-il donc pas de notre devoir en tant que pays dit "riches" de soutenir les pays dit "pauvres" ? Ne devrions-nous pas en tant que pays dit "développés" venir en aide et soutenir financièrement des



pays dit "en voie de développement" ?

Plutôt que d'investir dans une armée toujours plus performante, ne devrions-nous pas utiliser une partie de notre économie pour aider les pays en guerre et tenter de réellement garantir la paix dans le monde ? Mais surtout, plutôt que de dépenser des sommes faramineuses dans le renforcement des contrôles des frontières, la construction de centres fermés et de murs et dans l'achat de matériel de surveillance, ne devrions-nous pas utiliser cet argent pour accueillir dignement les personnes migrant·es ?

b) Les migrant·es sont dangereux·ses

Encore une croyance souvent répandue. Pour comprendre ce préjugé, il faut d'abord faire la distinction entre les migrant·es dans leur ensemble et celles et ceux qui demandent l'asile. Ces dernier·ères seraient plutôt les personnes visées par cette affirmation.

Demander l'asile est un long processus. L'obtenir est encore plus périlleux. En sachant que la Convention de Genève et la réglementation européenne prévoient que soient exclues de la protection internationale les personnes suspectées de crimes graves ou qui constituent une menace pour l'État dans lequel elles se trouvent, il est très peu probable qu'un criminel reconnu puisse obtenir ce statut.

Et, même s'il est évident que les raisons de quitter un pays sont variées, si l'on reprend le cas des demandeur·euses d'asile syrien·nes, afghan·nes et somalien·nes, qui font partie des premiers pays d'origine des réfugié·es dans le monde, ils·elles fuient des pays en guerre. Ce sont les premières victimes du terrorisme et du radicalisme et c'est précisément en raison de ces violences qu'ils·elles sont contraintes de quitter leur pays natal. Force est de constater que ce qui motive l'exil de ces personnes est la recherche de la paix et non la violence.

Sans oublier la traite des êtres humains, véritable fléau, qui force les nouveaux·elles arrivant·es à travailler dans des conditions illégales et dégradantes.

“Les victimes travaillent dans des conditions misérables dans l’industrie du sexe, dans l’agriculture, en tant qu’employées de maison ou dans d’autres secteurs informels. Les fausses promesses, le chantage, les menaces et des dettes fictives les rendent dépendantes. L’ampleur du phénomène est difficile à chiffrer, car ce trafic se déroule la plupart du temps dans l’ombre, par des tractations illégales. L’Organisation internationale du travail estime que plus de 2,5 millions de personnes en sont victimes chaque année, 80 % seraient des femmes et des enfants; La traite des êtres humains à des fins d’exploitation constitue un crime au regard du droit international et une violation des droits humains qui s’accompagne d’une série d’atteintes comprenant notamment torture, traitements cruels, inhumains et dégradants, privation de liberté, du droit à la santé, du droit à l’intégrité physique et psychique, des droits à la vie, à la sécurité de la personne et de l’accès à la justice. Bien souvent, les victimes sont également soumises à des menaces psychologiques ou sont réduites en esclavage sexuel.”

Pour combattre les inégalités et lutter efficacement contre la délinquance, ne serait-il donc pas plus cohérent de régulariser le statut des personnes migrant-es ? Ne limiterions-nous pas les actes criminels et barbares envers ces personnes en leur permettant d’avoir accès à un salaire et un encadrement légal et digne ?

Ne devrait-il pas être impensable pour une personne de devoir choisir entre sa survie ou la reconnaissance de ses droits ? La dignité humaine ne devrait-elle pas être la même pour toutes et tous ?

c) Ils et elles nous envahissent

En 2020, on estime à 281 millions le nombre de migrant-es internationaux·ales dans le monde, représentant 3,6 % de la population mondiale.

Actuellement, en Europe, la situation migratoire est décrite comme étant une crise qui divise les états-membres, n’arrivant pas à se mettre d’accord sur des décisions politiques communes et qui renforcent les creux idéologiques avec les populations locales. Les préjugés, les répressions, les médias, et la montée de l’extrême droite en Europe font

grandir un sentiment de méfiance toujours plus grand à l'égard de l'arrivée des migrant·es et des demandeur·euses d'asile sur le continent. "Or, seules 6,3 % des personnes déplacées s'installent en Europe. Cette vérité devrait suffire, « si l'on osait la dire », pour congédier toutes les fantasmagories sur une supposée « totalité » miséreuse qui déferlerait « chez nous »" (source : Pierre Tevanian, OBS, 2023).

Ces statistiques ne visent pas à effrayer, mais à sensibiliser. Les migrant·es et les réfugié·es ne sont pas une masse débarquant sur "nos terres". Ce sont des individu·es, faisant partie intégrante de notre société et bénéficiant des mêmes droits.

Les préjugés sur les migrant·es et les demandeurs·euses d'asile sont nombreux. La peur d'être envahi·es et l'impression que les migrant·es viennent "tout nous prendre" est un des principal.

Le nombre de réfugiés dans le monde est passé de 27,1 millions en 2021 à 35,3 millions fin 2022, soit la plus forte augmentation annuelle jamais enregistrée. Plus de la moitié était originaire de trois pays à peine : la République arabe syrienne (6,5 millions), l'Ukraine (5,7 millions) et l'Afghanistan (5,7 millions). En 2022, les principaux pays d'accueil étaient, dans l'ordre : Turquie, République islamique d'Iran, Colombie, Allemagne, Pakistan. De quoi relativiser le nombre de demandeur·euses d'asile arrivé·es la même année dans l'Union européenne (UE) (962 160, soit 0,2% de sa population totale de 446 millions) et en Belgique (36 871, soit 0,3% de sa population totale de 11,5 millions). (Source: l'UNHCR).

5. LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ

Au-delà des chiffres et des statistiques, la principale question qu'il faudrait se poser est celle de notre humanité.

Dans quel monde voulons-nous vivre ? Une vie humaine devrait-elle être monétisable ? Devons-nous baser nos actions sur des croyances et des peurs ? Qu'est-ce qui se passerait, si l'on choisissait collectivement l'entraide plutôt que le rejet et l'exclusion ?

Ce choix, c'est celui que les personnages du *Songe* ont fait en décidant de soutenir et d'intégrer les migrant·es à leur spectacle. Ce choix, comme l'explique Fleur : "On ne l'a pas fait par pitié, on l'a fait car on croit en vous. On l'a fait car, pour nous, la liberté de circulation est un droit fondamental. On l'a fait par solidarité."

Ici, malgré l'arrivée de la police suite à une dénonciation, la troupe décide ensemble de protéger les migrant·es qu'ils et elles cachent. Plutôt que de céder à la pression, les comédien·nes vont faire ce qu'ils·elles savent faire de mieux : jouer la comédie pour berner les policiers. Cette scène rocambolesque fait sourire et montre qu'ensemble, il est possible de déjouer les règles parfois rigides que la société nous impose. En plus de nous faire rire, elle provoque un élan d'espoir et montre qu'il est possible à notre échelle et avec nos armes, ici le théâtre, de se battre pour ce qui nous semble juste.

IV. Annexe

1. PETIT LEXIQUE DE LA MIGRATION

Ce petit lexique donne des définitions concrètes des termes liés à l'histoire de la migration. Ces définitions tentent d'être au plus proche de la réalité, souhaitant éviter les confusions et donc les amalgames et autres stigmates utilisés pour parler des personnes migrantes.

- Migrant·e : Personne qui quitte un pays pour s'établir dans un autre.
- Immigré·e : Personne qui choisit de vivre de manière permanente dans un autre pays que celui où elle est née.
- Exilé·e : Personne contrainte de vivre hors de son pays pour fuir des persécutions.
- Réfugié·e : Statut juridique obtenu par une personne qui a dû fuir son pays d'origine parce qu'elle était persécutée à cause de son appartenance à un groupe national ou social, de sa religion, ou de ses opinions politiques.
- Convention de Genève : Elle établit les droits fondamentaux dans le

Extrait du film d'animation *Flee* de Jonas Poher Rasmussen



Have you ever told your story before?

domaine du droit humanitaire. Elle a été signée à Genève en 1951 et compte aujourd'hui 145 pays membres dont tous les pays de l'Union Européenne. Elle définit, entre autres, le terme réfugié et les obligations juridiques des États pour les protéger.

- Accords bilatéraux : Accords conclus entre deux États, pour faciliter l'échange de main d'œuvre dans le domaine de la migration du travail, par exemple.
- Centre Fermé : Lieu de privation de liberté où sont détenues des personnes en séjour irrégulier en attente d'expulsion.

2. POUR ALLER PLUS LOIN

Films :

- Flee*, film d'animation de Jonas Poher Rasmussen
- Stateless*, série de Cate Blanchett
- Io Capitano*, Matteo Garrone
- Les nageuses, Sally El Hosaini
- I'm Migrant Don't Panik*, documentaire de Médine (gratuit)
- Human Flow*, documentaire d' Ai Weiwei
- Tilo Koto*, Sophie Bachelier et Valérie Malek
- La Traversée*, film d'animation de Florence Miailhe
- Nous trois ou rien*, Kheiron
- Une girafe sous la pluie*, film d'animation de Pascale Hecquet produits par Ambiances ASBL et Els Anime (gratuit)
- The Old Oak*, Ken Loach

Livres :

- L'Odyssée d'Hakim*, Bande dessinée de Fabien Toulmé
- Le Prophète*, bande dessinée de Khalil Gibran
- Brûleurs*, Neïla Romeyssa
- Tu mérites un pays*, Leïla Bouherra
- La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Abdelmalek Sayad
- Americanah*, Chimamanda Ngozi Adichie

- Petit guide de survie, répondre aux préjugés sur les migrations*, réalisé par Ritimo
- Ce qui nous sépare*, bande dessinée de Hélène Aldeguer
- Les identités meurtrières*, Amin Maalouf
- Raconte moi la fin*, Valeria Luiselli

Sur internet :

- Petit guide : Lutter contre les préjugés sur les personnes étrangères*, édition 2022, Cimade
- Petit guide : Le Petit guide – Comprendre les migrations internationales*, édition 2022, Cimade
- Commun exil*, podcast de Neïla-Romeyssa
- L'Attente*, podcast de Muriel et Sébastien Vanderborcht
- Ce n'est pas une crise des migrants mais une crise des politiques d'hospitalité*, article de Karen Akoka, Marine Carlier, Solange de Coussemaker dans la revue *Projet* 2017/5 (N° 360), pages 77 à 83
- Une figure de l'étranger pour construire un imaginaire collectif en Méditerranée*, article d'Alizée Dauchy, Annalisa Lendar, dans *La Revue Nouvelle* 2017/1 (N° 1), pages 50 à 53
- Centres fermés pour étrangers état des lieux*, réalisé par : Caritas international, CIRÉ, Ligue des droits de l'Homme, MRAX en décembre 2016
- Vieillesse et immigration : un défi majeur pour l'Europe*, étude réalisée par Myria, le Centre fédéral de Migration en mai 2018